

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BOURBACH-le BAS **Enquête publique relative au projet de** **révision du Plan Local d'Urbanisme** **(P.L.U.)**

Par arrêté du 10/11/2022, le Maire de Bourbach le Bas a ordonné la reprise de l'enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du responsable du projet, la commune de Bourbach le Bas.

Le dossier pourra être consulté en mairie de Bourbach le Bas pendant la durée de l'enquête publique qui se prolongera pour une durée de 32 jours consécutifs à compter du 27 octobre 2022 jusqu'au 28 novembre 2022 et sera également consultable sur le site Internet de la commune : www.bourbach-le-bas.fr. Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance des documents aux jours et heures ouvrables de la mairie durant cette période et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, Mairie, 12 rue de l'Eglise 68290 Bourbach le Bas, siège de l'enquête ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.bourbachlebas@numericable.fr en indiquant « Enquête publique PLU de Bourbach le Bas » dans l'objet.

Mr René Duscher, conciliateur de justice, chef de centre Telecom-retraité, étant empêché Mr Frédéric Wisselmann urbaniste a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se prolongera durant 32 jours consécutifs à la mairie de Bourbach le Bas du 27 octobre 2022 au 28 novembre 2022 inclus aux jours et heures habituelles d'ouvertures des bureaux *(tous les matins de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 16h00 à 18h00)*

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bourbach le Bas aux jours et heures ci-dessous mentionnés

- Lundi 21 novembre 2022 : de 16h00 à 18h00**
- Lundi 28 novembre 2022 : de 10h00 à 12h00**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le dossier de PLU arrêté ainsi que la DCM tirant le bilan de concertation et arrêtant le PLU**
- Les avis des personnes publiques associées où consultées ainsi que celui de l'Autorité compétente en matière d'environnement**
- L'évaluation environnementale et résumé non technique**
- La note au titre de l'article R 123-8 du code de l'environnement**
-

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis : à M. le Maire de Bourbach le Bas qui en transmettra une copie en Préfecture et sous-préfecture.

Ces documents pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.bourbach-le-bas.fr. pendant un an.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur le conseil municipal se prononcera par voie de délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.